

Dossier : 3931
Devis : 8544/MAA
Num. commande : 1512649490

Rectorat de Guyane

Montjoly, Le 25/07/2024

Responsable : Fahd Mestour

FACTURE N° 9422

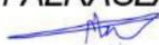
Levé par drone – toiture Rectorat de Guyane

- Prise de vue aérienne verticale drone.....	500.00 €
- Stéréopréparation RGF95 Guyane.....	300.00 €
- Traitement des photos.....	400.00 €
- Assemblage et correction de l'orthophotoplan.....	200.00 €
- quatre photos obliques	100.00 €
TOTAL :	1 500.00 €

Arrêtée la présente facture à la somme de **mille cinq cents euros**.

Ce montant peut être réglé par chèque ou par virement sur notre compte ouvert à la **Crédit Mutuel**, 2 rue des IBIS à Cayenne sous le n° **FR76 1027 8053 3000 0214 1180 177** Conformément à l'article L441-6 du code de commerce, des pénalités de retard, au taux annuel de 20% et une indemnité de 40€ seront dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture

Livraison le 10/07/2024 par mail

Muhi-Aldin ALRASLAN
Gérant 
SIAGE
480, Chemin Constant Chlore
97354 REMIRE-MONTJOLY
Tél.: 0594 28 76 03 - Fax: 0594 28 76 04
Siret: 433 776 564 00026 - APE: 7112 A